

Réunion de service académique

PRESENTATION DU DEBAT :

L'équipe d'animation du débat a retenu quatre questions :

➤N°1 : *Quelles sont les valeurs de l'école républicaine et comment faire en sorte que la société les reconnaisse ?*

➤N°15 : *Comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités ?*

➤N°18 : *Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?*

➤N°21 : *Faut-il redéfinir les métiers de l'école ?*

COMPTE RENDU DE L'AVIS DU HAUT CONSEIL de L'EVALUATION de L'ECOLE (HCEE), premier diagnostic du système scolaire.

Notre système scolaire est performant et robuste mais il souffre.

Il n'y a pas de place pour les jeunes qui sortent tôt du système scolaire. Le Haut Conseil souligne l'importance de la mixité sociale de la population accueillie en collège, qui constitue autant un « enjeu scolaire » qu'un « enjeu citoyen ». Pour lui, les difficultés du collège sont plutôt à chercher dans l'absence de définition de ses objectifs. Il plaide pour que « la société française dise clairement à son école quelle doit être la base commune des savoirs, savoir-faire et savoir-être des citoyens de base, que doit détenir un jeune en fin de scolarité obligatoire. »

Le HCEE dénonce aussi le « recours excessif à la précarité » chez les enseignants.

Par ailleurs, nous pouvons signaler l'absence d'évaluation des politiques éducatives territoriales et les non prise en compte du rôle des différents acteurs de l'équipe éducative.

QUESTION 15 : COMMENT LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES ?

Nous assistons à une montée des incivilités et des comportements violents dans les collèges, les lycées et même parfois dès l'école primaire. Cela concerne les établissements scolaires mais aussi l'administration. L'institution est confrontée à la violence, et à des rapports difficiles avec certains parents d'élèves par exemple.

Un constat est dressé :

L'école ne pourra pas seule vaincre la violence et les incivilités. Le problème dépasse le cadre de l'école, l'enfant manque de repères au sein de certaines familles démissionnaires. Des parents n'adhèrent plus aux valeurs éducatives, ne sachant plus ce qu'elles sont. L'action de partenaires extérieurs à l'école (Administration, Police, Justice) et la mise en place de conventions entre ces différents partenaires sont capitales.

Il est souhaitable d'imposer des comportements sociaux responsables. Les parents et les enseignants doivent apprendre et savoir communiquer ensemble.

Il est nécessaire de recréer une véritable communauté éducative.

La formation des Assistants d'éducation et des enseignants

La présence d'aide éducateurs paraît être une solution préférable à la mise en place de vidéosurveillance au sein des établissements. Seulement, il convient de former efficacement les assistants d'éducation qui ne savent pas toujours gérer les problèmes de violence.

Il en va de même de la nécessité de donner aux enseignants une formation appropriée sur le plan psychologique pour offrir aux élèves des repères, l'être humain ayant besoin de limites définies. Il faut une formation continue réelle des enseignants et en conséquence des moyens doivent être débloqués.

Les effectifs des classes

Nous observons aujourd'hui qu'il n'y a pas assez d'adultes pour encadrer les élèves souvent en surnombre dans les établissements scolaires.

Si dans un rapport, le Ministère stipule qu'il y a suffisamment d'adultes, ceci se vérifie pour des petites écoles de l'Ariège, de la Lozère (les départements à faible ou moyenne densité de population) mais cela n'est pas le cas pour des structures plus importantes.

Se pose le problème des effectifs. A partir de 24 élèves dans une classe, des difficultés apparaissent, les « enseignants se transforment en policiers » et les apprentissages en pâtissent. Des classes à faible effectif (16 élèves) ne connaissent pas de problèmes de violence (même à Créteil).

Les parents et l'école

« L'école ouverte » peut poser problème dans la mesure où certains parents « délaissent » l'éducation de leurs enfants avant et après le temps scolaire. Ceci n'est pas toujours un choix des parents (problème d'adéquation des horaires enfant/travail). Il ne faut pas que l'école se substitue aux parents.

Il doit exister une coresponsabilité, un véritable dialogue entre les différents acteurs de l'éducation (famille et école).

Il est rappelé que pour les familles en difficulté (violence, chômage, difficultés socio-économiques), il convient de renforcer les réseaux d'aides et d'accompagnement, les soutiens à la parentalité.

Les finalités et les valeurs de l'école

Il n'est pas seulement question de moyens (formations des enseignants, des éducateurs, révision des effectifs...) pour résoudre les problèmes de la montée de la violence et des incivilités à l'école, il faut s'intéresser aux valeurs et aux finalités de l'école aujourd'hui.

Pour des élèves en difficulté, l'école manque de sens: « à quoi sert-elle ? A quoi sert-il d'apprendre ? » Autant de questions qui méritent des réponses.

Le rôle des médias

La télévision ainsi que les radios ont tendance à banaliser la violence et les incivilités (des exemples de télés réalités notamment américaines, de propos glorifiant la violence, ou véhiculant des valeurs niant le respect des autres, des chansons « agressives » sont cités).

Il ne s'agit pas de censurer certaines émissions mais de travailler sur l'éducation à l'image pour éviter la passivité, le manque de recul par rapport à la pléthore d'informations (impression de manipulation : clichés enseignants en vacances, en grève, représentations faussées, plus personne ne croit en l'école...)

La télévision doit devenir finalement un outil pour transmettre des valeurs adaptées et inscrites dans le respect des autres. Cette éducation à l'image existe déjà dans le cadre de l'école mais elle doit être renforcée, développée et mieux préparée.

QUESTION 01 : QUELLES SONT LES VALEURS DE L'ECOLE REPUBLICAINE ET COMMENT FAIRE EN SORTE QUE LA SOCIETE LES RECONNAISSE ?

Pour lancer le débat, plusieurs questions ont été posées :

- *Que sont l'école républicaine et ses valeurs aujourd'hui ?*
- *Quelle place occupe la laïcité ?*
- *Va-t-on vers une logique marchande de l'éducation ?*
- *Qu'entend-on par « donner la valeur du savoir » ?*
- *Faut-il donner une culture homogène ou reconnaître la diversité culturelle ?*
- *Faut-il remettre en question la mixité (filles/garçons) à l'école ?*

L'école doit transmettre les valeurs d'égalité, de liberté et de solidarité. Des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être doivent être transmis. Lesquels et comment ?

L'école « premier lieu de socialisation » après la famille doit transmettre des valeurs et cela commence dès l'école maternelle.

→ Aujourd'hui, l'égalité des chances est mise à mal. Nous assistons à une montée de l'élitisme. Des filières sont plus valorisées que d'autres. Les parents qui recherchent le meilleur pour leurs enfants demandent des options « rares » (chinois, russe...) de plus en plus fréquemment.

Ce souci existe parce que l'école de maintenant ne semble plus garantir la « réussite sociale », elle n'est plus synonyme systématiquement « d'ascenseur social », la phrase « Si tu travailles bien à l'école, tu auras un bon métier » n'est plus toujours vraie... Autrefois, quelque soit le niveau de vie, l'école permettait pour beaucoup (et notamment pour les immigrés) de « sortir de la misère ». Mais ceci reste à relativiser. L'école représentait un ascenseur social pour un petit nombre seulement d'élèves. On ne peut pas nier aujourd'hui qu'il y a plus d'enfants scolarisés (le % d'élèves au baccalauréat a augmenté), obtenant des diplômes de plus en plus élevés.

Même s'il existe un problème de déclassification des diplômes, et que l'utilité des formations est remise en question, on constate que plus un élève est diplômé, plus il aura de chances de trouver du travail. En fait, le problème est celui de l'employabilité.

L'école doit mettre en place des formations et ne peut connaître les besoins économiques futurs. Est soulevée alors la question de la marchandisation de l'éducation : une éducation à la carte ? L'école doit répondre à l'intérêt général, de tous et non à l'intérêt de chacun.

→ Ensuite, il est rappelé que des pans sociaux qui prenaient en charge l'élève et qui véhiculaient des valeurs (cellule familiale, religions, armée...) ont disparu et l'école doit tenir compte de cette évolution.

Il faut recentrer les valeurs sur le savoir (propos de Monsieur Ferry) mais pas seulement : il convient d'identifier les savoirs, les savoir-faire, les savoir-être à véhiculer à l'école.

Un problème se pose dans le deuxième degré : l'enseignant enseigne et ce n'est pas suffisant. L'exemple d'autres pays comme l'Allemagne est donné : l'enseignant est plus présent (aides, animations...). En France, la priorité est donnée à la transmission du savoir (cela dit, prise en compte de l'élève au travers de la pédagogie différenciée).

Une réflexion sur les savoir-être, les comportements doivent être menés : quelle démocratie existe dans un établissement, quels exemples à suivre offre l'école ? (problèmes des adultes qui fument, qui utilisent le téléphone portable...).

L'élève doit trouver des repères au sein d'une équipe, d'une véritable communauté éducative qui comprend à la fois les enseignants, le personnel administratif, les personnels sociaux et de la santé. Il s'agit de créer une cohérence dans la diffusion des valeurs.

Il est nécessaire également de redéfinir les missions des enseignants et des autres adultes qui jouent le rôle de référent.

→ La question de la mixité

Constat : l'orientation vers des métiers en fonction du sexe (trop de féminisation ou pas) existe. Cela renvoie au problème de l'idéal de la parité dans les différentes filières.

Aujourd'hui, des effets négatifs de la mixité apparaissent : problèmes de communication entre les filles et les garçons, confrontation des identités, image de la femme dans certaines cultures nuisent à l'épanouissement de quelques un (e).

Solution avancée :

Il n'est pas de remettre en question de la mixité à l'école. Il faut créer des espaces de discussion, instaurer un dialogue dès le premier degré, développer l'éducation à la citoyenneté et à la santé puisque ce n'est pas tant un problème de mixité mais un problème du respect de l'autre.

Question n°18 : Comment en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?

En préalable, la définition du mot décentralisation est annoncée « c'est le fait de retirer des pouvoirs d'une administration centrale », ainsi que celle du mot démanteler « c'est le fait de désorganiser ».

➤ Pour certains, l'efficacité de l'école exige plus de décentralisation au niveau de la gestion des locaux par exemple, mais l'Etat doit conserver le rôle humain et pédagogique, afin d'amplifier la notion de communauté éducative.

➤ Pour d'autres, l'école est un service public que la décentralisation va mettre en danger. En effet, si la gestion de l'école est confiée aux collectivités territoriales, des inégalités risquent fort d'apparaître en fonction des moyens de chaque commune mais aussi de leur sensibilité politique.

Est-ce que l'Etat ne garantit pas actuellement une certaine neutralité ?

Exemple d'un collège où l'internat est géré par la collectivité territoriale et où l'éducation nationale ne contrôle pas en totalité le recrutement.

Pourra-t-on proposer un enseignement de qualité égale (confort des locaux, sorties à visées pédagogiques...) que l'on soit dans telle ou telle commune (école primaire), tel ou tel département (collège) ou telle ou telle région (lycées) ?

On pourrait penser qu'avec la décentralisation, l'Etat, au travers des Inspecteurs d'Académies, garderait un certain contrôle, mais au vu de l'article 66 de la loi votée au Sénat le 15 novembre 2003: « *La détermination des secteurs de recrutement des collèges publics et l'affectation des élèves dans ces établissements relève actuellement de l'Inspecteur d'Académie* » on a quelques doutes quant à l'avenir .

➤ Se pose aussi la question du transfert aux collectivités territoriales des personnels techniciens, ouvriers de services et de la santé. Nous pouvons citer Théot à ce sujet : « Les personnels non-enseignants de l'ordre

administratif au sens large ne relèvent pas des métiers de l'école ». Comment pourra-t-on parler d'équipe éducative sans ces personnels ?

En effet lorsque les personnels de la santé étaient rattachés au ministère de la santé et que les enseignants d'éducation physique et sportive faisaient parti du ministère de la jeunesse et des sports, ils n'avaient pas le sentiment de faire partie de l'équipe éducative et leur supérieur hiérarchique ne faisait pas partie de l'éducation nationale !

Nous avons le sentiment aujourd'hui que la décentralisation n'a pour seul objectif un transfert de charge et que l'élève n'y a pas sa place. On ne parle uniquement que de la transmission des savoirs et on ne prend plus en compte l'élève dans sa globalité.

Question n°21 : FAUT-IL REDEFINIR LES METIERS DE L'ECOLE ?

➤ Déclaration des personnels administratifs

- Les personnels administratifs rappellent leur appartenance à la communauté éducative, comme le précise la loi d'orientation de 1989.
- Aux côtés des personnels enseignants, ouvriers sociaux et de santé, ils contribuent au bon fonctionnement du système éducatif, au bénéfice des élèves et des étudiants.
- Ils se réjouiraient de l'ouverture d'un large débat sur l'avenir de l'école si, sans attendre ses conclusions, des décisions lourdes de conséquences, n'étaient pas déjà prises à leur encontre.

Ainsi,

. la loi Sarkozy relative aux responsabilités locales consacre l'abandon du modèle français d'Education nationale. L'Etat se recentre sur l'Instruction: les programmes, les diplômés, les enseignants. Le reste, la logistique, a vocation à être décentralisée ou privatisée. Cette loi, déjà adoptée le 15 novembre au Sénat, sera proposée au vote des députés dès janvier 2004. Elle décide notamment du transfert aux collectivités locales des personnels ouvriers et médicaux, de certains personnels administratifs, et des missions qu'ils assument. Sa rédaction permet même d'aller beaucoup plus loin dans l'abandon par l'Etat de la logistique de l'Education nationale.

- Les personnels administratifs ne sauraient cautionner ce débat dont les conclusions sont tirées avant même qu'il ait eu lieu.
- Ils témoignent de leur attachement au service public d'éducation et pensent que les missions qu'ils assurent sont, comme d'autres, indispensables au déroulement harmonieux de l'acte éducatif.
- Ils exigent qu'aucune décision concernant les personnels ATOSS (transfert aux collectivités, suppressions d'emplois et de missions) ne soit prise avant la remise au gouvernement du rapport de Monsieur Thélot.

le budget de l'Etat pour 2004, déjà voté et promulgué, anticipe l'abandon par l'Etat de l'administration du système éducatif. Il décide de la suppression de 1100 emplois de personnels administratifs. Cette coupe sombre s'accompagne officiellement d'une «stratégie ministérielle de réforme », qui consiste à traquer dans chaque service ou établissement, les missions qui font doublons, qui peuvent être privatisées ou décentralisées. Ainsi, ce budget amorce un recul sans précédent du service public.

Le métier d'enseignant et les autres

Se dirige-t-on vers :

1. des établissements avec un pôle administratif au sens large géré par une administration extérieure à l'Education Nationale ?

- avec des services de nettoyage privés ?

- avec des sociétés privées de préparation des repas ?

Désire-t-on ceci pour notre école de demain ?

N'y a-t-il que le personnel enseignant qui joue un rôle éducatif dans les établissements scolaires ? Nous nous dirigeons vers un « système d'instruction », ce qui est une grossière erreur. Alors qu'actuellement on rencontre des problèmes pour motiver les élèves sur l'enseignement, il faut prendre l'élève dans sa globalité ; le personnel non-enseignant occupe une place importante dans ce domaine. Si ce système basé uniquement sur la transmission de savoir par le personnel enseignant, en excluant toute notion d'équipe éducative, se met en place, cela va accentuer les inégalités.

➤ Le métier d'enseignant :

Le métier d'enseignant n'est pas le même selon que l'on enseigne dans le primaire ou dans le secondaire. En effet, au primaire l'élève a un adulte référent qui est le professeur des écoles, alors qu'au collège plusieurs professeurs interviennent, ce qui rend difficile le passage du CM2 à la 6^{ème} pour l'élève.

Il faudrait distinguer également l'enseignant du collègue et celui du lycée plutôt que différencier le certifié de l'agrégé, car les deux missions sont bien différentes.

On parle actuellement de mettre en place la bivalence des professeurs de collège (commission des Finances du 28 octobre 2003), pourquoi pas si l'on recherche l'intérêt de l'élève, mais il semble en clair que l'on veuille par ce biais faire des économies de postes d'enseignants.

Il serait judicieux de repenser la fonction d'enseignant : les charges de services ne sont pas les mêmes selon le lieu où l'on enseigne, les temps de concertation ne sont identiques.

➤ Les autres métiers de l'Education Nationale

Les métiers de la santé assurent une écoute des élèves, et peuvent proposer des solutions adaptées aux problèmes que peuvent rencontrer les enfants. Ce sont des spécialistes, ce que ne sont pas les enseignants. De plus, ces personnels assurent un suivi médical des élèves, ce qui ne sera plus le cas si ce corps ne fait plus partie de l'Education Nationale, les professions libérales les remplaceront. Se pose donc ici la question de la remise en cause du service public. C'est une « société libérale » que l'on est en train de mettre en place.

Le personnel informatique n'est pas assez présent dans les établissements scolaires. A l'heure où l'on dote en matériel un grand nombre d'écoles, et où l'on prône l'utilisation de l'informatique dans l'apprentissage, aucun moyen n'est alloué pour une mise en place efficace de cet enseignement. Est-ce que les enfants de l'école de la République ont les mêmes chances ? Toutes les familles ne disposent pas d'ordinateurs...

Quant à la question sur le rôle des directeurs d'école et des chefs d'établissement, elle est mal posée : qu'entend-on par « rôle », ne faudrait-il pas parler plutôt de « pouvoir » ? Car on peut renforcer un pouvoir mais peut-on le faire d'un rôle ?

PRIORITES POUR L'ECOLE

PROPOSITIONS DEBAT ECOLE

I/ Mener une réflexion sur les savoirs-être, sur les comportements, pour que l'élève trouve des repères au sein d'une véritable communauté éducative (enseignants, personnels administratifs, les personnels sociaux et de la santé). Il s'agit de créer une cohérence dans la diffusion des valeurs, et d'imposer ainsi des comportements sociaux responsables.

II/ Il faut conforter la notion d'équipe éducative dans sa globalité et pour cela l'Etat doit conserver le rôle humain et pédagogique afin de garantir une certaine neutralité et assurer l'égalité des chances pour tous. Pour cela nous disons :

Non à la remise en cause du service public, Non à la société libérale que l'on est en train de mettre en place : services de nettoyage privés, pôle administratif des établissements gérés par une administration extérieure à l'Education Nationale, sociétés privées de préparation des repas, la santé assurée par des professions libérales qui n'assureront plus de suivi des élèves.

III/ Il faut mettre en place une formation continue réelle de l'équipe éducative et se donner les moyens afin de palier aux nouveaux problèmes rencontrés (formation des Assistants d'Education pour les aider à gérer les problèmes de violence, formation appropriée sur le plan psychologique pour les enseignants, formation sur l'éducation à l'image...)

SYNTHESE DU DEBAT SUR L'ECOLE DU 13/01/03

Question n°1 : Comment l'école doit-elle s'adapter à la diversité des élèves ?

L'animateur retrace l'évolution de l'enseignement au cours des dernières décennies qui a conduit à travers la réunification des différents types d'enseignement au collège unique en 1975 puis à la disparition du pallier d'orientation de fin de cinquième. Il souligne les limites du système actuel face à la diversité des publics pris en charge, limites qui se traduisent par exemple par des taux relativement inquiétants d'élèves en grande difficulté à l'entrée au collège et qui le demeurent jusqu'en troisième. Comment respecter l'obligation morale,

sociale et économique de donner à tous un socle commun malgré la grande hétérogénéité des publics ?

La plupart des intervenants soulignent l'importance de favoriser les dispositifs qui permettent de s'adapter à cette diversité tout en redoutant leurs possibles effets pervers. Tout le dilemme consiste à différencier les réponses à apporter sans aboutir de nouveau à une orientation précoce et à une création de filières de fait. Le problème se pose également au niveau du Lycée, qui doit essayer d'empêcher que la diversification des formations n'aboutisse à une hiérarchisation des filières. Il est rappelé que les pays où l'orientation est précoce n'ont pas forcément un système éducatif performant.

Certains participants ressentent préalablement le besoin de redéfinir la question posée, en se demandant si l'école a réellement la capacité de s'adapter et en soulignant les difficultés du système à se réformer ; d'autres leur rétorquent qu'elle s'adapte déjà au quotidien, y compris parfois de manière officieuse, quand l'institution privilégie le fait de faire vivre ensemble une classe d'âge, en tolérant que les acquisitions ne soient pas les mêmes pour tous les élèves, certains d'entre eux revenant tout au long du collège sur les bases qu'ils peinent à acquérir. Il est rappelé que le système a quand même su se réformer dans une certaine mesure et faire progresser le niveau de connaissances de l'ensemble d'une classe d'âge, cela même si l'attention se focalise beaucoup sur la dévalorisation des diplômes.

L'idée principale qui se dégage du débat, c'est que le collège ne peut pas pallier les difficultés issues de l'école primaire (tout comme le lycée ne peut pas traiter les problèmes issus du collège). L'effort majeur est à faire porter sur l'enseignement primaire, avant que les déterminismes sociaux et culturels n'aient le temps d'agir de manière trop importante. Les stratégies de remédiation actuelles apparaissent comme trop tardives, visant des élèves déjà engagés dans des spirales d'échec. A cet égard, quelqu'un évoque l'incertitude actuelle quant aux bénéfices attendus d'une scolarisation précoce (2 ans), bien que cela semble effectivement profiter davantage aux classes sociales défavorisées.

Il est souligné l'importance de remédier aux problèmes au moment où les difficultés des élèves sont repérées et de cesser de faire passer de manière systématique au niveau supérieur des élèves qui n'en maîtrisent pas les acquis fondamentaux en se donnant bonne conscience avec une aide individualisée qui intervient trop tard pour être véritablement efficace. Certains trouvent absurde l'obligation d'être en 6^{ème} à 12 ans et l'impossibilité de redoubler plus d'une fois en primaire. Il est quand même souligné à contrario que l'accueil et la diversité sont mieux respectés dans les classes multicours qu'au sein des classes uniques de l'école.

Quand la question des moyens supplémentaires à positionner sur l'enseignement primaire est abordée, il ne s'agit pas seulement des moyens humains mais aussi des moyens matériels qui dépendent des communes et sont inégaux selon les secteurs. Il s'agit également de repenser les méthodes d'enseignement, que ce soit dans le primaire ou dans le secondaire, pour s'éloigner du seul cours magistral qui n'est adapté qu'aux meilleurs éléments. Il n'est pas possible de faire l'économie d'un débat sur le recrutement et la formation des professeurs ainsi que sur leurs pratiques pédagogiques. La question des rythmes scolaires doit également être prise en compte.

Préconisation :

Faire porter l'essentiel des efforts en moyens humains et matériels sur l'école primaire pour résoudre les problèmes d'échec scolaire et lutter contre les déterminismes socioculturels en amont du collège, sans faire pour autant l'économie d'une réflexion sur les méthodes d'enseignement et le recrutement et la formation des enseignants.

Question n°2 : Relations à établir entre les membres de la communauté éducative

La réflexion s'est articulée en deux parties :

a) la communauté éducative, réalité ou mythe ?

On peut se demander si la communauté éducative existe réellement et recouvre une quelconque réalité. Son existence impliquerait une communauté d'idées que l'on ne retrouve pas dans les établissements scolaires. On constate un singulier manque de respect entre certains membres de cette communauté, notamment des professeurs envers les personnels administratifs et plus encore envers les ATOSS. Si les élèves manquent parfois de respect envers les adultes qui les encadrent, ce manque de respect peut également être constaté trop souvent de la part des enseignants à l'égard des élèves ou de leurs familles.

Les chefs d'établissement soulignent le fait que le fonctionnement actuel ne permet pas de consulter réellement les membres de la communauté éducative sur les décisions importantes, l'organisation du système et les délais imposés par la hiérarchie obligent le plus souvent l'équipe de direction à prendre les décisions seule puis à faire des consultations de façade. Ils regrettent qu'au moment où ils consultent le conseil d'administration, par exemple en ce qui concerne la D.G.H, tout soit déjà joué et qu'il n'y ait pas le temps pour une décision collective. Ce type de fonctionnement n'est pas de nature à favoriser l'implication des différents membres qui n'ont pas l'impression de peser réellement sur le cours des choses.

b) Quelle place pour les parents d'élèves et les élèves au sein de cette communauté ?

Le constat général est que de l'école primaire au Lycée, les liens entre parents d'élèves et institution scolaire ne cessent de se distendre. Tous les participants s'accordent sur la nécessité d'intégrer les parents à la communauté éducative pour pouvoir résoudre les problèmes qui peuvent se poser avec les élèves. Les avis sur les moyens de ramener les parents vers l'école divergent cependant, certains allant jusqu'à évoquer le pouvoir de contrainte de la loi.

Pour renouer le dialogue avec les parents, il faut modifier l'image qu'on leur renvoie et peut être changer notre mode de fonctionnement afin qu'ils perdent ce sentiment d'impuissance et d'incompréhension. Il y a un gros travail de communication externe à entreprendre, avec le souci d'être plus claire, plus lisible sur ce qui se fait à l'école, de quel manière et avec quels objectifs. Il faut aussi créer des occasions autres que répressives de rencontrer les parents, et lorsque l'entrevue a lieu autour d'un problème avec l'élève, ne pas s'enfermer dans une attitude uniquement accusatrice à l'égard des familles mais aussi leur proposer de l'aide ou un partenariat.

La société actuelle hyper individualiste produit des comportements asociaux et consuméristes qui se retrouvent à l'école où ils posent problème. Les problèmes

d'absentéisme par exemple sont de plus en plus préoccupant y compris dans des filières prestigieuses et dès la maternelle. Un moyen de renouer le dialogue avec les familles tout en responsabilisant les élèves serait d'aller dans le sens de la contractualisation. C'est un mode de relation qui fait ses preuves par exemple en ce qui concerne les familles scolarisant un enfant handicapé avec un contrat d'intégration. Pourquoi ne pas utiliser cette logique du contrat pour les élèves en difficulté ou avec des comportements déviants, et pourquoi pas généraliser cette logique à tous les élèves. Le contrat permet de renouer le dialogue avec la famille et de rappeler les droits mais aussi les devoirs des élèves et surtout de travailler par objectifs et par projets, et c'est une logique qui pourrait résoudre un grand nombre de problèmes.

Préconisation :

Faire un effort de communication et dialogue interne et externe afin de créer une véritable communauté éducative et de renouer le dialogue avec les parents d'élèves, au besoin en contractualisant les rapports parents/élèves/équipe enseignante/administration scolaire.

Question n°3 : Faut-il redéfinir les métiers de l'école ?

La question est déjà en partie évoquée dans les points précédents.

Quels métiers sont en priorité à redéfinir ?

Le débat s'oriente d'abord vers le métier d'enseignant, profession la plus représentée dans l'Education Nationale avec 900.000 personnels pour un total de 1.200.000.

Une première interrogation est de savoir s'il ne faut pas envisager de spécialiser plus les enseignants du premier degré afin de leur permettre de mieux appréhender les difficultés auprès des élèves.

A l'inverse, l'idée de pluridisciplinarité est largement évoquée pour les enseignants du second degré : la généralisation pourrait aider à la prise en charge des diversités.

Cette pluridisciplinarité a débuté toutefois avec la mise en place des IDD au collège et des TPE au lycée : il faut résister à la tentation de récupérer les moyens sur ces activités annexes alors qu'elles ont une importance primordiale.

Il faut réussir à « sortir » l'enseignant de sa classe, de sa matière, de son cours, lui permettre de se confronter à ce que fait son élève hors de sa salle. Pour cela, la formation des enseignants est à revoir car cette notion de participer à la vie de l'élève en dehors du cours n'est pas transmise dans la formation actuelle.

Le personnel ATOSS va être confronté directement à l'évolution de leurs métiers du fait de la mise en place de la nouvelle décentralisation. Quelle va être la cohérence du nouveau système pour un gestionnaire d'EPL, personnel de l'Education Nationale, face aux TOSS qui auront choisi d'être personnels de collectivités locales ?

Quelle va être la situation des TOSS qui auront choisi de rester à l'Education Nationale ?

Quel rapport va se faire entre les personnels de l'administration scolaire et universitaire d'un EPL et le chef d'établissement si les premiers sont aussi décentralisés ?

La gestion sur le terrain, au quotidien, risque d'être compliquée.

Les chefs d'établissement, dans leur grande majorité, s'interrogent sur l'évolution de leurs métiers et l'autonomie des établissements qu'ils ont à gérer : il y a une désaffection, une crise

du métier de chef d'établissement. Ils s'inquiètent de la partie administrative de leurs tâches qui absorbe une partie trop conséquente de leur temps au détriment de leur rôle pédagogique, de la spécialisation qu'on leur demande d'acquérir sur des points très techniques (par exemple, la sécurité) et des responsabilités de plus en plus lourdes qui pèsent sur eux sans avoir le « contre poids » sans bénéficier d'une plus grande autonomie : Quels pouvoirs de décision ont-ils face aux parents d'élèves, aux syndicats, aux professeurs ?

Quelles marges de manoeuvre ont ils face aux autorités de contrôle ? Le contrôle de légalité des actes peut être perçu comme une tutelle alors qu'ils souhaiteraient développer le rôle de conseil.

Pour eux, l'autonomie englobe un véritable pouvoir de décision au sein de leurs établissements et la possibilité de gérer véritablement la pédagogie.

Mais il faut avoir la possibilité de l'assumer :

La formation des cadres de l'Education Nationale dans un sens plus large est abordée : l'école des cadres de Poitiers est méconnue, pas assez valorisée. Les personnels de direction stagiaires ne bénéficient pas d'une formation suffisante, l'évaluation des personnels est obsolète et à revoir : il faut pouvoir se donner les moyens de faire évoluer tous les personnels de l'Education Nationale grâce à de véritables conseils ou idées individualisés pour chacun.

Préconisation :

Pour tous les métiers dans leur ensemble, un décloisonnement est nécessaire, les procédures d'évaluation sont à revoir avec de véritables entretiens et des missions à assigner.

La formation des cadres doit être revalorisée et davantage de confiance doit être accordée aux chefs d'établissement avec une autonomie plus grande y compris jusqu'au contrôle qui doit s'exercer.